



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 063-216302141-20260331-2026_04_06-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HEYRAUD Damien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

PRESENTS : Damien HEYRAUD - Franck BERIOUX - Lucie DÉQUESNES - Franck BOUTIN - Roxanne CHANAT - Julien Edouard RANC - Elise CHANTOING - David-Anthony SALVADOR - Laurence ISSERTINE - Chantal GERMAIN - Gautier MEUNIER - Céline SAHY - Antoine SUREAU - Corinne ESCOFFIER - Joaquim BARROS - Doriane WARLET - Olivier LAMPRE - Sébastien TERME - Sébastien SIMIONI - Damien COULON - Amélie LANFREY - Christopher CLEMENTELLE - Pascal BARTHELEMY - Mickaël MORIN - Noémie DUFRECHOU.

ONT DONNE POUVOIR : Cathy LAURENT (procuration à Doriane WARLET) - Régine ALBERICI (procuration à Chantal GERMAIN)

ABSENTS : -

Julien RANC été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

N° 2026-04-06

CM du 31 mars 2026

Objet : constitution de la commission de délégation de service public (DSP) suite au renouvellement du Conseil municipal

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-5 et suivants relatifs aux délégations de service public,
Considérant que, suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la constitution de la commission de délégation de service public chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures et les offres et d'émettre un avis sur celles-ci,
Considérant que dans les communes de plus de 3 500 habitants, cette commission est composée du Maire, président, et de cinq membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ainsi que d'un nombre égal de suppléants,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages, décide :

- **de procéder** à la constitution de la commission de délégation de service public.

Elle est composée de :

- Monsieur le Maire,
- 5 membres titulaires du Conseil municipal,
- 5 membres suppléants.

- **de désigner** :

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, les membres titulaires et suppléants sont élus par le Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont élus membres titulaires :

- Céline SAHY
- Joaquim BARROS
- Elise CHANTOING
- Damien COULON
- Mickael MORIN

Sont élus membres suppléants :

- Sébastien TERME
- Franck BOUTIN
- Julien Edouard RANC
- Amélie LANFREY
- Christopher CLEMENTELLE

De définir comme suit le fonctionnement de la commission :

La commission :

- Ouvre les plis contenant les candidatures et les offres ;
- Dresse la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- Analyse les offres et émet un avis sur celles-ci.

Article 4 : Personnes pouvant assister aux réunions

Peuvent assister aux réunions de la commission, avec voix consultative :

- le personnel administratif ou technique, au choix du président de la commission,
- le comptable public,
- toute personne qualifiée dont l'audition est jugée utile.

Pour :	27
Contre :	
Abstention :	

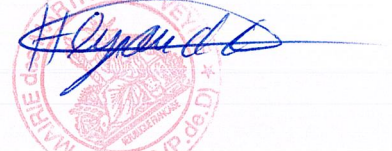
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 2 avril 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,
Damien HEYRAUD



Le secrétaire de séance,
Julien RANC

